

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Yvon Tessier

<https://www.cadre21.org/membres/e060904966c6241279cfc6a5>

Date d'obtention : 2020-10-16 01:20:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode sexto est premièrement un partenariat entre l'intervenant scolaire, le service de police et le DPCP. L'intervenant scolaire étant le premier impliqué dans la situation, il va recueillir les informations nécessaires comme le contexte de l'événement, la nature des gestes posés, les intentions derrière le partage des photos et l'étendue de la propagation, afin de guider son intervention. Il déterminera ainsi si l'acte est impulsif ou malveillant. Par la suite, il communiquera avec le service de police pour l'informer de son intervention. De plus, l'intervention est faite de manière à protéger l'intégrité physique et psychologique des jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que nous devons toujours commencer notre intervention avec la personne qui fait le signalement en lui faisant remplir la grille d'évaluation et poursuivre avec les témoins, s'il y a lieu. Je retiens que la méthode d'intervention Sexto permet une meilleure analyse de la situation et qu'elle considère les deux parties impliquées dans la situation. Je retiens aussi l'importance de ne pas observer les photos et d'agir rapidement dans la confiscation du cellulaire et que c'est un policier qui va le remettre au jeune concerné. Je retiens également que dans un cas de refus de collaboration, l'intervenant doit contacter immédiatement le service de police pour la prise en charge de la situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il m'apparaît difficile de trouver l'étape de la méthode sexto qui me semble la plus délicate lors de son application, car de telles situations sont déjà délicates. Pour répondre à la question, je dirais que l'étape d'évaluation de l'incident me semble la plus délicate. Quelles sont les questions appropriées à poser, afin de recueillir les informations pertinentes pour déterminer si l'acte est impulsif ou malveillant ? Sachant aussi que les situations sont toutes différentes, l'étape d'évaluation de l'incident doit aussi prendre des tournures différentes. D'où un certain inconfort qui m'amène à trouver cette étape la plus délicate.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

